

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 29, 2023

The Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs met with videoconference this day at 11:31 a.m. [ET] to study Bill C-21, An Act to amend certain Acts and to make certain consequential amendments (firearms).

Senator Tony Dean (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, everyone, and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs. I'm Tony Dean, senator from Ontario and chair of the committee. I'm joined by my fellow committee members whom I invite to introduce themselves, beginning with our deputy chair.

Senator Dagenais: Senator Jean-Guy Dagenais from Quebec.

Senator Plett: Senator Don Plett, Landmark, Manitoba.

[*Translation*]

Senator Carignan: I am Senator Claude Carignan from Quebec.

[*English*]

Senator Richards: Dave Richards from New Brunswick.

Senator Kutcher: Stan Kutcher, Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Gold: I am Marc Gold, a senator from Quebec.

[*English*]

Senator Harder: Peter Harder, Ontario.

Senator M. Deacon: Marty Deacon, Ontario.

Senator Boehm: Peter Boehm, Ontario.

Senator Cardozo: Andrew Cardozo, Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 29 novembre 2023

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants se réunit aujourd'hui, à 11 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-21, Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu).

Le sénateur Tony Dean (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour à tous. Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants. Je suis Tony Dean, président du comité, et je représente l'Ontario. Je suis accompagné des autres membres du comité, et je vais maintenant les inviter à se présenter, en commençant par le vice-président.

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, sénateur du Québec.

Le sénateur Plett : Sénateur Don Plett, de Landmark, au Manitoba.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Sénateur Claude Carignan, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Richards : Dave Richards, sénateur du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Kutcher : Stan Kutcher, sénateur de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

Le sénateur Gold : Marc Gold, sénateur de la province de Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Harder : Peter Harder, sénateur de l'Ontario.

La sénatrice M. Deacon : Marty Deacon, sénatrice de l'Ontario.

Le sénateur Boehm : Peter Boehm, sénateur de l'Ontario.

Le sénateur Cardozo : Andrew Cardozo, sénateur de l'Ontario.

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

Senator Dasko: Donna Dasko, Ontario.

The Chair: Thank you, colleagues, and we also have our committee's clerk, Ericka Dupont. We're going to pick up where we left off on Monday evening in our clause-by-clause consideration of Bill C-21, An Act to amend certain Acts and to make certain consequential amendments (firearms), all in relation to the regulation of firearms in Canada.

Before we adjourned, we were considering amendments that would see a new clause 45.1 added to the bill. We have a handful of remaining amendments before us and a list of draft observations, which you should all have received for discussion later in the meeting. There is one observation outstanding. That will be tabled with the clerk today, and it will be considered on Monday, December 4, at which time I'm proposing that we would also vote on the bill as a whole.

While we will complete our clause-by-clause work today, we will have the final vote on the bill as a whole on Monday, together with the consideration of one observation, so that should be a relatively quick meeting. It's my hope that we can also move through these items efficiently today. Once again, we have government officials here to answer technical questions, if they arise, from Public Safety Canada, Department of Justice Canada, the Royal Canadian Mounted Police, Canada Border Services Agency and the Canadian Nuclear Safety Commission. I would now like to direct your attention to the next proposed amendment from Senator Boisvenu.

Senator Plett: Chair, I would like to just raise a little point, if I may.

The Chair: Yes.

Senator Plett: Thank you, Mr. Chair, for accommodating the final vote on Monday as well as the observations.

On that note, I would like to just put something on the record, if I could. I believe just the fact that we could reach an agreement to have the final vote on Monday and our observation speak to what I want to speak about a little bit.

I'll only take a couple of minutes, Mr. Chair, but I've said this before and I want to say it again. Before this bill came to the house, the government was already saying that Senator Don Plett and the Conservatives were delaying this bill. Mark Garretsen said that. That was even before we got the bill in the house; we were already delaying it.

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, sénateur de l'Ontario.

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

Le président : Merci, chers collègues. J'ai aussi, à ma gauche, la greffière du comité, Mme Ericka Dupont. Nous allons reprendre là où nous nous sommes arrêtés lundi soir sur l'étude article par article du projet de loi C-21, Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu), qui porte sur la réglementation des armes à feu au Canada.

Avant de lever la séance lundi, nous examinions les amendements visant à ajouter l'article 45.1 au projet de loi. Il en reste quelques-uns à examiner ainsi qu'une liste d'observations que vous devriez avoir reçue pour que nous en débattions un peu plus tard aujourd'hui. Une observation en suspens sera présentée à la greffière aujourd'hui. Nous l'examinerons lors de la séance du lundi 4 décembre, pendant laquelle je propose que nous votions sur l'ensemble du projet de loi.

Nous allons terminer l'étude article par article aujourd'hui. Lundi, nous tiendrons le vote sur le projet de loi et nous examinerons une observation. La réunion devrait être relativement courte. J'espère que les choses iront rondement aujourd'hui également. Nous recevons encore une fois des représentants du gouvernement qui pourront répondre aux questions techniques. Nous avons des fonctionnaires de Sécurité publique Canada, de Justice Canada, de la Gendarmerie royale du Canada, de l'Agence des services frontaliers du Canada et de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Examinons maintenant l'amendement proposé par le sénateur Boisvenu.

Le sénateur Plett : Monsieur le président, j'aimerais soulever un point, si vous le permettez.

Le président : Oui.

Le sénateur Plett : Merci, monsieur le président, de proposer que le vote final et l'examen de l'observation se tiennent lundi.

À ce sujet, j'aimerais seulement préciser quelque chose pour le compte rendu. Le seul fait que nous puissions nous entendre en vue de tenir le vote final sur le projet de loi et d'examiner l'observation lundi illustre bien le point que je veux soulever.

Je vais seulement prendre quelques minutes de notre temps, monsieur le président. J'ai déjà dit ce que je m'apprête à dire, mais je veux le répéter. Avant même que le projet de loi ne soit déposé à la Chambre, le gouvernement prétendait déjà que le sénateur Don Plett et les conservateurs retarderaient son adoption. C'est ce que disait Mark Garretsen. La Chambre n'était même pas saisie du projet de loi que les conservateurs le retardait déjà.

Yesterday, during Question Period in the House of Commons, the Minister of Public Safety again accused on several instances the Conservative senators of delaying Bill C-21. Today's meeting again proves that what the minister said was false. Just for the record, colleagues, Bill C-21 progressed in the Senate in accordance with the schedule negotiated between the Liberal government, the Leader of the Government in the Senate and the Conservative opposition.

All meetings of the committee were scheduled by consensus between all members of the committee. The Conservative opposition has agreed to have meetings on the Mondays after break weeks, which we all know we need special agreement on, and we have agreed to that.

The Conservative opposition has agreed to extend the duration of committee meetings on Mondays to five-hour meetings, and the Conservative opposition has agreed to use this Veterans Affairs Subcommittee time slot on Wednesdays. I think the initial agreement was to have only two, and we agreed to continue in order to bring this bill through to a final vote.

As I said, if the committee can meet today, it is because the Conservative opposition agreed to that. At the beginning of the committee study, we agreed to start clause-by-clause consideration on the 27 of November of this month, which was Monday past, and finish it by December 4, which, as you just confirmed, is still our intent.

Contrary to the disinformation spread by Minister LeBlanc, clause by clause is progressing and should conclude within the timeline agreed to by all parties concerned. We all agreed, and we have not stalled this bill at any stage. We presented our amendments. We respectfully agreed with the outcome of every vote. We have raised no points of order. We have progressed in a very amicable way, I believe, chair, and it's a tribute to your chairing these meetings and Senator Dagenais when he was in the chair.

I simply wanted to put this on the record, and, of course, if you think I am incorrect in any of the comments I made, you would, of course, be free to correct me. Thank you, chair, for the time, and I'm prepared to continue again, as we agreed, to move forward with the bill until the final vote, which will be held on Monday.

The Chair: We'll leave that statement to stand as is. So let's move on to the next proposed amendment from Senator Boisvenu, which is DNP-C21-45-50-27.

Hier, pendant la période de questions à la Chambre des communes, le ministre de la Sécurité publique a accusé à plusieurs reprises les sénateurs conservateurs de retarder l'adoption du projet de loi C-21. La réunion d'aujourd'hui prouve que ce qu'a dit le ministre était faux. Aux fins du compte rendu, je tiens à signaler, chers collègues, que l'étude du projet de loi C-21 s'est poursuivie au Sénat conformément au calendrier négocié entre le gouvernement libéral, le leader du gouvernement au Sénat et l'opposition conservatrice.

Le calendrier des réunions a été établi avec l'assentiment de tous les membres du comité. L'opposition conservatrice a accepté de tenir des réunions les lundis suivant les semaines de pause. Or, comme nous le savons tous, ce type de réunion nécessite une entente spéciale, et nous y avons consenti.

L'opposition conservatrice a accepté de prolonger la durée des réunions du lundi à cinq heures. Les conservateurs étaient d'accord pour utiliser le créneau du mercredi du sous-comité des anciens combattants. L'entente prévoyait initialement deux réunions, mais nous avons accepté d'en tenir d'autres afin de progresser vers le vote final.

Comme je l'ai dit, le comité ne se réunirait pas aujourd'hui si l'opposition conservatrice n'y avait pas consenti. Au début de l'étude du projet de loi, nous nous étions entendus pour commencer l'étude article par article le 27 novembre, soit lundi dernier, et de la terminer le 4 décembre, ce qui est encore notre intention, comme vous l'avez confirmé.

Contrairement à la désinformation répandue par le ministre LeBlanc, l'étude article par article progresse bien et devrait se conclure à la date à laquelle se sont entendus tous les partis. Nous avons analysé cet échéancier et nous n'avons jamais fait stagner l'étude. Nous avons présenté nos amendements et accepté respectueusement le résultat des votes. Nous avons mené l'étude de façon très sereine, sans invoquer le Règlement, monsieur le président. Je le souligne pour rendre hommage à votre présidence et à la présidence du sénateur Dagenais.

Je veux mentionner tout cela simplement pour le compte rendu. Il va sans dire que vous pourrez apporter des correctifs au besoin. Merci, monsieur le président, de m'avoir accordé ce temps de parole. Je suis prêt à poursuivre l'étude du projet de loi, comme nous en avons convenu, jusqu'au vote final qui se tiendra lundi.

Le président : Votre déclaration apparaîtra telle quelle au compte rendu. Passons à présent à l'amendement DNP-C21-45-50-27.

Senator Plett: Senator Boisvenu has been delayed a bit, so I will do the amendment.

The amendment is:

That Bill C-21 be amended on page 51 by adding the following after line 28:

45.1 The Act is amended by adding the following after section 118:

118.1 (1) If a proposed regulation may affect one or more Indigenous groups', communities' or peoples' rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*, the federal Minister must, before the proposed regulation is laid before each House of Parliament under subsection 118(1), consult with a variety of Indigenous governing bodies and a variety of Indigenous organizations in order to take into account the unique circumstances and needs of those Indigenous groups, communities and peoples.

(2) If subsection (1) applies, the federal Minister must include with the proposed regulation laid before each House of Parliament pursuant to subsection 118(1) a report describing the consultations undertaken.

(3) The following definitions apply in this section.

Indigenous governing body means a council, government or other entity that is authorized to act on behalf of an Indigenous group, community or people that holds rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*. (*corps dirigeant autochtone*)

Indigenous organization means an Indigenous entity that represents the interests of an Indigenous group and its members. (*organisme autochtone*).

Colleagues, this amendment is the same as the one proposed earlier in 112-24-25. However, whereas that amendment proposed to amend the Criminal Code, this amendment amends the Firearms Act.

Once again, I think it is useful to repeat what the minister stated when he appeared before our committee:

. . . We engaged with First Nations, Inuit and Métis organizations, rural and northern communities, victims' groups, and with the firearms community and sportspersons and sports shooters across Canada to hear their perspectives and to ensure that we respect their traditions and way of life. These consultations have informed our path forward.

Le sénateur Plett : Puisque le sénateur Boisvenu a été légèrement retardé, je vais présenter son amendement.

Voici l'amendement :

Que le projet de loi C-21 soit modifié à la page 51, par adjonction, après la ligne 30, de ce qui suit :

« 45.1 La même loi est modifiée par adjonction, après l'article 118, de ce qui suit :

118.1 (1) Avant de déposer au Parlement conformément au paragraphe 118(1) tout projet de règlement qui est susceptible d'avoir une incidence sur les droits — reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* — de groupes, collectivités ou peuples autochtones, le ministre fédéral consulte divers corps dirigeants autochtones et organismes autochtones pour prendre en compte leur situation et besoins uniques.

(2) Le cas échéant, il joint au projet de règlement qu'il dépose un rapport faisant état des consultations effectuées.

(3) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent article.

corps dirigeant autochtone Conseil, gouvernement ou autre entité autorisé à agir pour le compte d'un groupe, d'une collectivité ou d'un peuple autochtones titulaires de droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. (*Indigenous governing body*)

organisme autochtone Entité autochtone qui représente les intérêts d'un groupe autochtone et de ses membres. (*Indigenous organization*) ».

Chers collègues, cet amendement est le même que l'amendement 112-24-25 présenté auparavant, mais il propose de modifier la Loi sur les armes à feu, et non pas le Code criminel, comme le faisait le premier.

Rappelons-nous ce que le ministre a déclaré lorsqu'il a témoigné devant le comité :

[...] Nous avons noué le dialogue avec des organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis, des collectivités rurales et nordiques, des groupes de victimes et la communauté des armes à feu, des sportifs et des tireurs sportifs dans tout le Canada pour connaître leur point de vue et nous assurer que nous respectons leurs traditions et leur mode de vie. Ces consultations ont permis de définir la voie à suivre.

It turns out that the government did absolutely nothing of the sort. I submit that, as parliamentarians, we cannot simply look the other way. We had numerous witnesses appear before this committee, including Chief Terry Teegee of the Assembly of First Nations; Paul Irngaut, Vice-President of Nunavut Tunngavik; and Chief Jessica Lazare of the Mohawk Council of Kahnawake. They all told us the same thing. There were, in fact, no consultations with their people.

Will David, Director of Legal Affairs with Inuit Tapiriit Kanatami, was most explicit on the subject of consultations. He said:

Put simply, there was none. The minister had reached out and offered, and we had reached out and requested, but that consultation never occurred. We're still waiting.

Now Indigenous peoples are very concerned about what this means going forward as the government goes into its regulatory process. My amendment simply mandates consultation on any regulation that may affect one or more Indigenous groups, communities or people's rights as recognized and affirmed by section 35 of the Constitution Act.

This amendment only mandates what the government has itself committed to in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. Again, as I say, the government has already committed to doing this, and yet here they are not doing it. I ask you to send this government at least one clear message and support this amendment. Thank you, chair.

The Chair: Thank you, Senator Plett. Are there questions or comments, colleagues? I see none. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: To get the formalities out of the way, if a roll call vote is requested by one senator, there has been a request for a recorded vote. I will ask the clerk to name all of the senators present who are entitled to vote at this time.

Ericka Dupont, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Dean, the Honourable Senator Boehm, the Honourable Senator Boisvenu, the Honourable Senator Cardozo, the Honourable Senator Carignan; the Honourable Senator Dagenais; the Honourable Senator Dasko; the Honourable Senator Deacon, the Honourable Senator Gold; the Honourable Senator Harder; the Honourable Senator Kutcher; the Honourable Senator Plett; the Honourable Senator Richards; and the Honourable Senator Yussuff.

En fait, rien de tout cela ne s'est concrétisé. Nos responsabilités de parlementaires ne nous autorisent pas à balayer cela sous le tapis. Le comité a entendu plusieurs témoins, dont le chef régional Terry Teegee de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, M. Paul Irngaut, vice-président de Nunavut Tunngavik, et la cheffe Jessica Lazare du Conseil des Mohawks de Kahnawake. Ces témoins nous ont tous dit qu'aucune consultation ne s'était tenue auprès de leurs groupes respectifs.

C'est M. Will David, directeur des affaires juridiques à l'Inuit Tapiriit Kanatami, qui a le mieux décrit ce qui s'est passé :

Pour dire les choses simplement, il n'y a pas eu de consultations. Le ministre avait communiqué avec nous et nous avions fait une demande, mais cette consultation n'a jamais eu lieu. Nous attendons toujours.

Pour l'heure, les peuples autochtones sont très inquiets de ce qui pourrait s'en suivre à l'étape de la réglementation. Mon amendement propose seulement la tenue obligatoire de consultations sur tout règlement qui pourrait toucher des groupes, collectivités ou peuples autochtones, conformément aux droits reconnus et confirmés à l'article 35 de la Constitution.

L'amendement propose que le gouvernement tienne son engagement au titre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Je le répète, le gouvernement s'était engagé à mener ces consultations, mais il n'a pas encore amorcé le processus. Je vous demande de lui envoyer un message clair en appuyant l'amendement. Merci, monsieur le président.

Le président : Merci, sénateur Plett. Y a-t-il des questions ou des commentaires? Je vois qu'il n'y en a pas. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter cette motion d'amendement?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Réglos d'abord les questions de procédure. Un sénateur a demandé un vote par appel nominal. Je vais donc demander à la greffière de nommer tous les sénateurs présents qui ont le droit de voter aujourd'hui.

Ericka Dupont, greffière du comité : L'honorable sénateur Dean; l'honorable sénateur Boehm, l'honorable sénateur Boisvenu; l'honorable sénateur Cardozo; l'honorable sénateur Carignan; l'honorable sénateur Dagenais; l'honorable sénatrice Dasko; l'honorable sénatrice Deacon; l'honorable sénateur Gold; l'honorable sénateur Harder; l'honorable sénateur Kutcher; l'honorable sénateur Plett; l'honorable sénateur Richards; et l'honorable sénateur Yussuff.

The Chair: Thank you. Colleagues, if any member present does not wish to vote, you may withdraw from the table now. The clerk will now call members' names, beginning with the chair and followed by the remaining members' names in alphabetical order. The members should vote yea, nay or abstain. The clerk will then announce the results of the vote. The chair will then declare whether the motion is carried or defeated.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Dean?

Senator Dean: Nay.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Boehm?

Senator Boehm: Nay.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Boisvenu?

Senator Boisvenu: Yes.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Cardozo?

Senator Cardozo: Nay.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: Yes.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Dagenais?

Senator Dagenais: No.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Dasko?

Senator Dasko: No.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Deacon?

Senator M. Deacon: No.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: No.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Harder?

Senator Harder: No.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Kutcher?

Senator Kutcher: No.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: Yes.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Richards?

Senator Richards: Yes.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Yussuff?

Le président : Merci. Chers collègues, je demanderais aux sénateurs qui ne veulent pas voter de bien vouloir quitter la table. La greffière va procéder à l'appel en commençant par le président suivi des autres sénateurs en ordre alphabétique. Les sénateurs peuvent répondre oui, non ou abstention. Ensuite, la greffière annoncera les résultats du vote et le président dira si la motion est adoptée ou rejetée.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Dean?

Le sénateur Dean : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Boehm?

Le sénateur Boehm : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Boisvenu?

Le sénateur Boisvenu : Oui.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Cardozo?

Le sénateur Cardozo : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Oui.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Dagenais?

Le sénateur Dagenais : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénatrice Dasko?

La sénatrice Dasko : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénatrice Deacon?

La sénatrice M. Deacon : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Harder?

Le sénateur Harder : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Kutcher?

Le sénateur Kutcher : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Oui.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Richards?

Le sénateur Richards : Oui.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Yussuff?

Senator Yussuff: No.

Ms. Dupont: Yeas, 4; nays, 10.

The Chair: Colleagues, the motion in amendment is accordingly defeated.

Shall clause 46 carry?

Senator Plett: On division.

The Chair: On division.

Shall clause 47 carry?

Senator Plett: On division.

The Chair: On division.

Shall clause 48 carry?

Senator Plett: On division.

The Chair: On division.

Shall clause 49 carry?

Senator Plett: On division.

The Chair: On division.

Shall clause 50 carry?

Senator Plett: On division.

The Chair: On division.

Shall clause 51 carry?

Senator Plett: On division.

The Chair: On division.

Shall clause 52 carry?

Senator Plett: On division.

The Chair: On division.

Shall clause 53 carry?

Senator Plett: On division.

The Chair: On division.

Shall clause 54 carry?

Senator Plett: On division.

The Chair: On division.

Shall clause 55 carry?

Le sénateur Yussuff : Non.

Mme Dupont : Pour : 4; contre : 10.

Le président : Chers collègues, la motion d'amendement est rejetée.

L'article 46 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

L'article 47 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

L'article 48 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

L'article 49 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

L'article 50 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

L'article 51 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

L'article 52 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

L'article 53 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

L'article 54 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

L'article 55 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: On division.

Le président : Avec dissidence.

Shall clause 56 carry?

L'article 56 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: On division.

Le président : Avec dissidence.

Shall clause 57 carry?

L'article 57 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: Shall clause 58 carry?

Le président : L'article 58 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: Shall clause 59 carry?

Le président : L'article 59 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: Shall clause 60 carry?

Le président : L'article 60 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: On division.

Le président : Avec dissidence.

Shall clause 61 carry?

L'article 61 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: Shall clause 62 carry?

Le président : L'article 62 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: Shall clause 63 carry?

Le président : L'article 63 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: Shall clause 64 carry?

Le président : L'article 64 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: Shall clause 65 carry?

Le président : L'article 65 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: Shall clause 66 carry?

Le président : L'article 66 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: Shall clause 67 carry?

Le président : L'article 67 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: Shall clause 68 carry?

Le président : L'article 68 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: Shall clause 69 carry?

Le président : L'article 69 est-il adopté?

Senator Plett: On division.

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

The Chair: Shall clause 70 carry?

Senator Plett: On division.

The Chair: Shall clause 71 carry?

Senator Plett: On division.

The Chair: Shall clause 72 carry?

Senator Plett: On division.

The Chair: Shall clause 72.1 carry?

Senator Plett: On division.

The Chair: Shall clause 73 carry?

Senator Plett: I think we have an amendment here. Senator Boisvenu, I think. No? Okay, sorry.

The Chair: We're just checking the identifier. I have DNP-C21-73-67-5.

[*Translation*]

Senator Carignan: Honourable senators, I propose the following amendment:

That Bill C-21 be amended in clause 73, on page 67,

(a) by replacing lines 5 and 6 with the following:

“73 (1) All provisions of this Act for which no other provision is made respecting their coming into force, other than sections 14.1, 14.2, 46 to 48 and 70 to 73, ”;

(b) by deleting lines 9 to 11;

(c) by adding the following after line 13:

“(3) Subject to subsections (4) and (5), before an order may be made declaring any provision of this Act to be in force, the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness must

(a) consult with

(i) a variety of Indigenous governing bodies and a variety of Indigenous organizations to determine the effect that the coming into force of the Act will have on the rights of Indigenous groups, communities or peoples recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*, and

Le président : L'article 70 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

Le président : L'article 71 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

Le président : L'article 72 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

Le président : L'article 72.1 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Avec dissidence.

Le président : L'article 73 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Je pense que nous avons un amendement. Sénateur Boisvenu, proposez-vous un amendement? D'accord. Je suis désolé.

Le président : Je vais vérifier le numéro. Nous avons l'amendement DNP-C21-73-67-5.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Honorables sénateurs, je propose l'amendement suivant :

Que le projet de loi C-21 soit modifié à l'article 73, à la page 67 :

a) par substitution, aux lignes 5 et 6, de ce qui suit :

« 73 (1) À l'exception des articles 14.1, 14.2, 46 à 48 et 70 à 73, les dispositions de la présente loi qui ne sont visées par aucune autre disposition d'entrée en vigueur »;

b) par suppression des lignes 9 à 11;

c) par adjonction, après la ligne 13, de ce qui suit :

« (3) Sous réserve des paragraphes (4) et (5), avant la prise d'un décret déclarant l'entrée en vigueur de toute disposition de la présente loi, le Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile :

a) consulte :

(i) d'une part, divers corps dirigeants autochtones et organismes autochtones afin de déterminer les effets que l'entrée en vigueur de la présente loi aura sur les droits — reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* — des groupes, collectivités et peuples autochtones,

- (ii) all affected stakeholders to determine the effect that the coming into force of the Act will have on the fair market value of firearms acquired by persons legally and in good faith; and
- (b) cause to be tabled in both Houses of Parliament a report describing the consultations undertaken, the submissions received during the consultations and the measures taken to address concerns raised by stakeholders in their submissions.
- (4) A report tabled in a House of Parliament under paragraph (3)(b) must, on that day or, if a House is not then sitting, on the next day on which that House is sitting, be referred by that House to an appropriate committee of that House, as determined by the rules of that House, and the committee may consider the report, conduct inquiries or public hearings and report its findings to that House.
- (5) An order may not be made declaring a section or subsection of this Act to be in force before the earliest of
- (a) 30 sitting days after the report referred to in paragraph (3)(b) is tabled in both Houses of Parliament;
 - (b) 90 calendar days after the report referred to in paragraph (3)(b) is tabled in both Houses of Parliament; and
 - (c) the day after the day on which each appropriate committee has reported its findings with respect to the report.
- (6) The following definitions apply in this section.
- Indigenous governing body* means a council, government or other entity that is authorized to act on behalf of an Indigenous group, community or people that holds rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*. (*corps dirigeant autochtone*)
- Indigenous organization* means an Indigenous entity that represents the interests of an Indigenous group and its members. (*organisme autochtone*)
- sitting day* means a day on which either House of Parliament sits. (*jour de séance*).

Fellow senators, the amendment speaks for itself. It would require the Department of Public Safety to consult with Indigenous organizations to determine the impact that the

(ii) d'autre part, toutes les parties intéressées afin de déterminer les effets que l'entrée en vigueur de la présente loi aura sur la juste valeur marchande des armes à feu acquises légalement et de bonne foi;

b) fait déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport faisant état des consultations effectuées, des observations recueillies lors de celles-ci et des mesures prises pour donner suite aux préoccupations des personnes consultées.

(4) Tout comité compétent, d'après le règlement de chacune des chambres du Parlement, est automatiquement saisi du rapport des consultations et peut en faire l'examen, effectuer une enquête ou tenir des audiences publiques à cet égard et faire rapport de ses conclusions à la chambre en cause.

(5) Aucun décret déclarant l'entrée en vigueur d'un article ou paragraphe de la présente loi ne peut être pris avant le premier en date des jours suivants :

- a) le trentième jour de séance suivant le dépôt du rapport au Parlement;
- b) le quatre-vingt-dixième jour civil suivant ce dépôt;
- c) le lendemain du jour où le comité compétent de chaque chambre a fait rapport de ses conclusions.

(6) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent article.

corps dirigeant autochtone Conseil, gouvernement ou autre entité autorisé à agir pour le compte d'un groupe, d'une collectivité ou d'un peuple autochtones titulaires de droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. (*Indigenous governing body*)

jour de séance Jour où l'une ou l'autre chambre siège. (*sitting day*)

organisme autochtone Entité autochtone qui représente les intérêts d'un groupe autochtone et de ses membres. (*Indigenous organization*).

Chers collègues, évidemment, l'amendement parle de lui-même. Il aurait pour effet d'obliger le ministre de la Sécurité publique à consulter les organisations autochtones pour

legislation would have on the rights of Indigenous peoples and communities. The minister would also be required to consult with other stakeholders to determine the impact that the legislation would have on the fair market value of firearms acquired by persons legally and in good faith.

The amendment would also ensure that Parliament was made aware of the consultations conducted and the measures taken to address concerns that were raised. I am proposing that the report tabled by the government be referred to the appropriate House of Commons and Senate committees and that they take the necessary steps to respond to the report.

Of course, I won't reiterate all the arguments we heard regarding the very flimsy consultations on this bill. We heard from numerous witnesses, Indigenous representatives and other stakeholders. In substance, what the amendment does is ensure that Indigenous peoples and other stakeholders are consulted in a meaningful way before the legislation comes into force.

The amendment addresses other concerns that many witnesses raised, specifically that Bill C-21 would prohibit the sale and purchase of a class of firearms without any compensation for the financial impact.

Many Canadians of good faith, from sports shooters to Olympic athletes, own handguns and will likely lose that investment, without any compensation in some cases. That is the case of competitive sports shooter Lynda Kiejko. She is a civil engineer and Olympic athlete. She described how sports shooters can spend thousands of dollars on these firearms. Collectors of antique firearms and others are also at risk. The executive director of the Canadian Shooting Sports Association had this to say:

...there are a number of large collections. There are a number of small collections. Some of the collections might be only two or three handguns, and those collections would be worth, for example, \$2,000 or \$3,000. The larger collections, as Mr. McCullough said, could be worth well into the hundreds of thousands of dollars. The point is that it doesn't matter if it's \$1 or \$100,000. The federal government shouldn't be taking money from Canadians through confiscation of their legally acquired property. There is no compensation scheme attached to this. I would guesstimate that the overall value of handguns would be into the hundreds of millions of dollars across the entire country.

Fellow senators, that summarizes the reasons behind the amendment I am proposing today.

déterminer les incidences des mesures législatives sur les droits des communautés et des peuples autochtones. Il obligerait également le ministre à s'engager avec d'autres parties prenantes pour déterminer l'effet de la loi sur la juste valeur marchande des armes à feu que ces personnes ont acquises de bonne foi.

L'amendement propose en outre que le Parlement soit informé des consultations et mesures prises pour répondre aux préoccupations soulevées. Je propose dans l'amendement que les comités compétents de la Chambre des communes et du Sénat reçoivent le rapport soumis par le gouvernement et prennent les mesures nécessaires qu'ils jugeront appropriées en réponse audit rapport.

Évidemment, je ne vais pas répéter tous les points soulevés au sujet des consultations extrêmement déficientes qui ont accompagné le projet de loi. Nous avons entendu plusieurs témoins, dont des témoins autochtones, ainsi que d'autres parties prenantes. L'essentiel des mesures législatives garantit que, avant l'entrée en vigueur, nous nous assurons que les consultations avec les peuples autochtones et d'autres intervenants aient lieu et soient significatives.

L'amendement répond également à d'autres préoccupations soulevées par de nombreux témoins selon lesquelles le projet de loi C-21 propose d'interdire l'achat et la vente d'une catégorie d'armes à feu en n'offrant aucune compensation pour l'impact financier.

Plusieurs Canadiens de bonne foi, que ce soit des tireurs sportifs ou des athlètes olympiques, sont propriétaires d'armes de poing et risquent de perdre cet investissement, dans certains cas, sans aucune compensation. C'est le cas notamment de tireurs de compétition comme Lynda Kiejko, ingénierie civile et athlète olympique. Elle nous a parlé des milliers de dollars que les tireurs sportifs peuvent investir dans l'achat de ces armes. Il y a également les collectionneurs d'armes à feu historiques et autres, dont le directeur général de l'Association des sports de tir du Canada, qui a dit ceci, et je cite :

[...] il existe un certain nombre de grandes collections et un certain nombre de petites collections. Certaines collections ne comprennent que deux ou trois armes de poing, et valent disons 2 000 ou 3 000 \$. Les collections plus conséquentes, comme l'a dit M. McCullough, peuvent facilement atteindre des centaines de milliers de dollars. En fait, peu importe si la collection vaut 1 ou 100 000 \$. Le gouvernement fédéral ne devrait pas s'approprier l'argent des Canadiens en confisquant leurs biens légalement acquis, sans prévoir aucun système d'indemnisation. J'estime que pour l'ensemble du pays, la valeur globale des armes de poing s'élève à plusieurs centaines de millions de dollars.

Chers collègues, en résumé, ce sont les motifs qui sous-tendent l'amendement que je propose aujourd'hui.

[English]

The Chair: Are there any questions or discussion, colleagues?

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Recorded vote. I think we should stay consistent.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Dean?

Senator Dean: Nay.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Boehm?

Senator Boehm: Nay.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Boisvenu?

Senator Boisvenu: Yes.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Cardozo?

Senator Cardozo: Nay.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: Yes.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Dagenais?

Senator Dagenais: Nay.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Dasko?

Senator Dasko: No.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Deacon?

Senator M. Deacon: Yes.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: No.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Harder?

Senator Harder: No.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Kutcher?

Senator Kutcher: No.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Martin?

Senator Martin: Yes.

[Traduction]

Le président : Y a-t-il des questions ou des interventions?

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter cette motion?

Des voix : D'accord.

Des voix : Non.

Le président : Je demande un vote par appel nominal. Je pense que nous devrions faire preuve de constance.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Dean?

Le sénateur Dean : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Boehm?

Le sénateur Boehm : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Boisvenu?

Le sénateur Boisvenu : Oui.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Cardozo?

Le sénateur Cardozo : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Oui.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Dagenais?

Le sénateur Dagenais : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénatrice Dasko?

La sénatrice Dasko : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénatrice Deacon?

La sénatrice M. Deacon : Oui.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Harder?

Le sénateur Harder : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Kutcher?

Le sénateur Kutcher : Non.

Mme Dupont : L'honorable sénatrice Martin?

La sénatrice Martin : Oui.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Richards?

Senator Richards: Yes.

Ms. Dupont: The Honourable Senator Yussuff?

Senator Yussuff: No.

Ms. Dupont: Yeas, 5; nays, 9.

The Chair: Colleagues, the motion is accordingly defeated.

I don't believe there are any other amendments pending, so shall clause 73 carry?

Senator Carignan: On division.

The Chair: Shall the title carry?

We'll stay consistent. United we are divided.

As mentioned earlier, colleagues, we will defer until Monday, December 4, for the vote on whether the bill, as amended, will carry.

That concludes our review of amendments. We have some pending work to do on Monday. Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: Yes, we do. We will then proceed in camera. Are there any objections to proceeding in camera? It is agreed, so we will go in camera.

(The committee continued in camera.)

Mme Dupont : L'honorable sénateur Richards?

Le sénateur Richards : Oui.

Mme Dupont : L'honorable sénateur Yussuff?

Le sénateur Yussuff : Non.

Mme Dupont : Pour : 5; contre : 9.

Le président : Chers collègues, la motion est rejetée.

Je ne crois pas qu'il reste d'autres amendements. L'article 73 est-il adopté?

Le sénateur Carignan : Avec dissidence.

Le président : Le titre est-il adopté?

Soyons fidèles à nous-mêmes. Demeurons unis dans la dissidence.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, chers collègues, nous allons procéder au vote sur le projet de loi modifié le lundi 4 décembre.

C'est ainsi que se termine notre examen des amendements. Il nous reste quelques travaux en suspens pour lundi. Le comité souhaite-t-il annexer le texte des observations au rapport?

Des voix : Oui.

Le président : Très bien. Nous allons poursuivre la séance à huis clos. Quelqu'un voit-il une objection à poursuivre à huis clos? Comme il y a consentement unanime, nous passons à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)